

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2023/094

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 8 : PROPOSITION DE MOTION PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE CONCERNANT LA RÉOUVERTURE FERROVIAIRE TGV DE LA LORRAINE VERS LE SUD DE LA FRANCE (METZ – NANCY – DIJON – LYON)

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Sébastien GLOCK, conseiller municipal :

« En 2018, pour permettre la réalisation des travaux de modernisation de la gare de Lyon-Part-Dieu, les services TGV reliant Nancy à Lyon et transitant par Toul, Culmont-Chalindrey et Dijon ont été supprimés et remplacés par une liaison Metz – Strasbourg – Colmar – Mulhouse – Belfort – Montbéliard – Besançon – Dijon.

Ainsi depuis quatre ans, aucun TGV ne circule depuis la frontière luxembourgeoise, via Metz jusqu'au Sud de la France. Cette suppression unilatérale des dessertes devait durer de décembre 2018 à décembre 2023, le temps d'effectuer des travaux sur le nœud ferroviaire de Lyon.

La SNCF s'était engagée à rétablir cette liaison à l'issue de la réalisation des aménagements.

Pourtant, elle a depuis annoncé son intention de supprimer définitivement la desserte TGV directe Metz / Nancy / Dijon / Lyon via Neufchâteau.

Pour pallier cette suspension, une offre TER de 4 trains par jour a été mise en place par la Région entre Nancy et Dijon, mais elle ne compense pas la liaison longue distance jusqu'à Lyon et au-delà jusqu'au Sud de la France.

Dernièrement, la Région Grand-Est a proposé la création d'une liaison TET (Trains d'Équilibre du Territoire), qui devrait faire l'objet d'une convention avec l'État et qui serait assurée temporairement, de fin 2024 à 2026, par du matériel de la Région Grand-Est.

Or, au-delà de cette échéance, ni la SNCF, ni l'État, n'ont apporté à ce stade de garantie quant aux moyens nécessaires. »

Afin d'appuyer la demande du Département de la Moselle qui défend son territoire,
Sur proposition de la Commission de l'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Adopte la motion ci-après :

La commune de Sarralbe demande à l'État de prendre en compte les besoins en mobilité décarbonée des territoires mosellans vers le sillon rhodanien.

Dans cette perspective, la commune de Sarralbe :

- regrette vivement l'abandon par SNCF-Voyageurs d'un rétablissement de la desserte TGV Metz / Nancy / Dijon / Lyon contraire à son engagement ;

- salue l'initiative du Ministre délégué chargé des Transports, d'initier un dialogue entre l'État, la SNCF et les territoires pour un retour rapide d'une desserte entre Metz / Nancy / Dijon et Lyon comme c'était le cas avant les travaux en gare de Lyon Part Dieu,

Et demande à la Première Ministre et au Ministre chargé des Transports :

- de se saisir de l'attribution en 2023 des créneaux pour rétablir, dès 2024, les liaisons entre la Lorraine, Lyon, voire le Sud de la France avec une plus grande amplitude horaire et un meilleur encadrement,
- d'établir une politique complète et équitable en matière de Trains d'Équilibre du Territoire (TET) et de ne plus les considérer comme le parent pauvre de la politique de transport en France ;
- d'investir dans du matériel roulant et de déployer des moyens suffisants pour agir en faveur de la connexion ferroviaire entre les différents territoires,
- de garantir la qualité du réseau ferroviaire et d'opérer des rénovations quand et là où cela est nécessaire.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 24 octobre 2023

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 24 octobre 2023
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

